Nations Unies A/60/911-S/2006/450



Distr. générale 28 juin 2006 Français Original : anglais

Assemblée générale Soixantième session Point 40 de l'ordre du jour La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés Conseil de sécurité Soixante et unième année

Lettre datée du 28 juin 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration que le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères, M. Elmar Mammadyarov, a faite le 19 juin 2006 concernant les vastes incendies qui ravagent actuellement les territoires azerbaïdjanais occupés, ainsi que des images satellite de la situation sur le terrain (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer d'urgence le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Yashar Aliyev

Annexe à la lettre datée du 28 juin 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères

Le 19 juin 2006

L'agression perpétrée par la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan a eu un effet très négatif sur les territoires azerbaïdjanais occupés.

Malheureusement, les injonctions du Conseil de sécurité demandant aux forces d'occupation qu'elles se retirent immédiatement, complètement et inconditionnellement des territoires azerbaïdjanais sont restées lettre morte, et l'absence de réaction appropriée a incité l'Arménie à poursuivre ses activités illégales dans les territoires azerbaïdjanais occupés.

Les tentatives que l'Arménie a faites pour consolider les acquis de son agression armée moyennant l'exploitation sauvage des ressources naturelles des territoires occupés et le peuplement de ces territoires par des colons d'origine arménienne ont obligé l'Azerbaïdjan à porter la question à l'attention de l'Assemblée générale.

Le point intitulé « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés » a été inscrit à l'ordre du jour des cinquante-neuvième et soixantième sessions de l'Assemblée générale afin que celle-ci examine la question de l'occupation et ses conséquences. Le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'OSCE qui s'est rendue dans les territoires occupés a confirmé les préoccupations de l'Azerbaïdjan quant au peuplement de ces territoires par des Arméniens et souligné qu'il était inadmissible d'y modifier ainsi la situation démographique.

Je tiens aujourd'hui à signaler à l'attention de la communauté internationale une question qu'il faut examiner d'urgence et qui appelle des mesures internationales immédiates.

Nous avons été bouleversés d'apprendre, de source fiable, que de vastes incendies ravageaient l'est des territoires azerbaïdjanais occupés, en particulier les régions montagneuses et les plaines utilisées pour l'agriculture et l'habitat dans les districts d'Agdam et de Khojavend colonisés par les Arméniens.

Nous avons obtenu des images satellite de ces districts, qui illustrent en détail l'action barbare que mène la partie arménienne.

Dans cette zone de 132,2 kilomètres carrés, nombre de villes, villages, terres agricoles et monuments culturels et historiques, ainsi que la flore et la faune et des habitations, ont été détruits par le feu ou brûlés.

En comparant les images satellite de 2005 avec celles de 2006 (voir pièce jointe), on s'aperçoit que ces territoires n'avaient absolument pas été touchés par le feu en 2005, ce qui prouve que ces incendies ont eu lieu en 2006.

Des analyses de ces images satellite confirment l'étendue des incendies et mettent en évidence l'effet désastreux qu'ils auront pour l'ensemble de l'écosystème de ces territoires occupés et de la région tout entière.

On pourrait diviser la zone brûlée en cinq grandes parties de taille quasi égale. En zoomant, on constate que ces parties sont séparées les unes des autres par des voies qui n'ont pas été touchées par le feu. Celles-ci sont bien visibles et leur largeur de plusieurs kilomètres prouve que le feu ne pourrait guère s'étendre d'une partie à l'autre en les contournant.

En outre, les incendies dans les cinq grandes parties sont localisés et séparés par des routes, des canaux et d'autres zones non brûlées. La simultanéité de ces incendies, leur étendue et leur caractère ciblé font qu'il y a tout lieu de penser qu'ils ont délibérément été provoqués par l'homme.

Même s'ils sont d'origine naturelle, il incombe à l'Arménie, en tant que puissance occupante, d'y remédier.

Quoi qu'il en soit, ces actes perpétrés par l'Arménie constituent une violation flagrante du droit international humanitaire, en particulier des Conventions de Genève de 1949 et des protocoles additionnels qui s'y rapportent.

J'engage la communauté internationale tout entière à adopter une position ferme et unifiée devant les actes illégaux perpétrés par l'Arménie dans les territoires azerbaïdjanais occupés, comme l'utilisation du feu pour rendre ces territoires inhabitables et incultivables.

Ces vastes incendies provoqueront des dommages graves et, dans une certaine mesure, irréversibles à l'écosystème des territoires occupés. Il faut largement condamner pareils actes de vandalisme et de destruction et prendre les mesures voulues pour contenir les feux et évaluer les dégâts qu'ils ont causés à l'environnement dans ces territoires.

Pièce jointe*

^{*} Les images en couleurs d'origine en format PDF peuvent être consultées sur le système de diffusion électronique des documents (Sédoc).



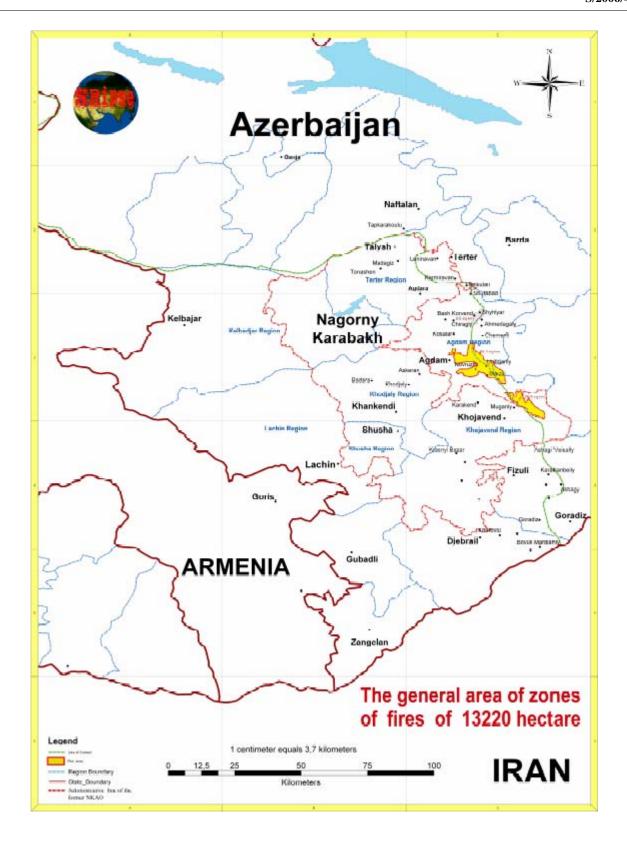
Republic of Azerbaijan ATLAS SPACE IMAGES

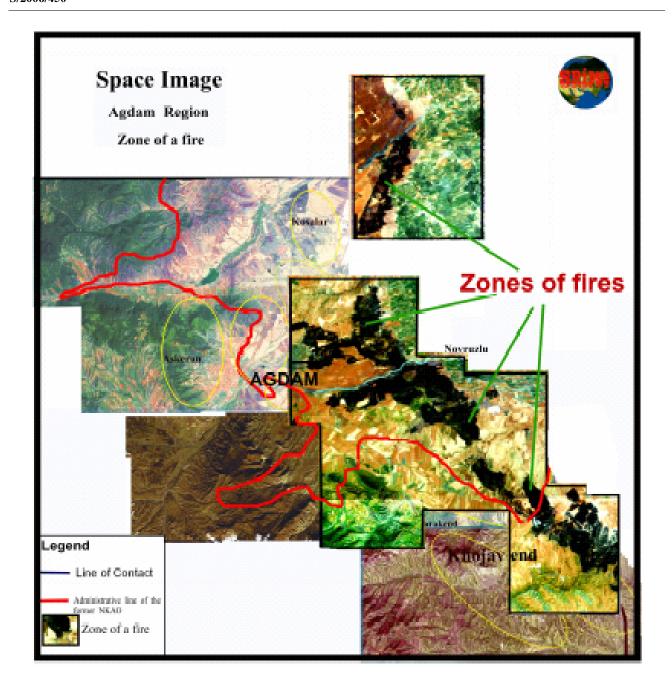
16/06/2006

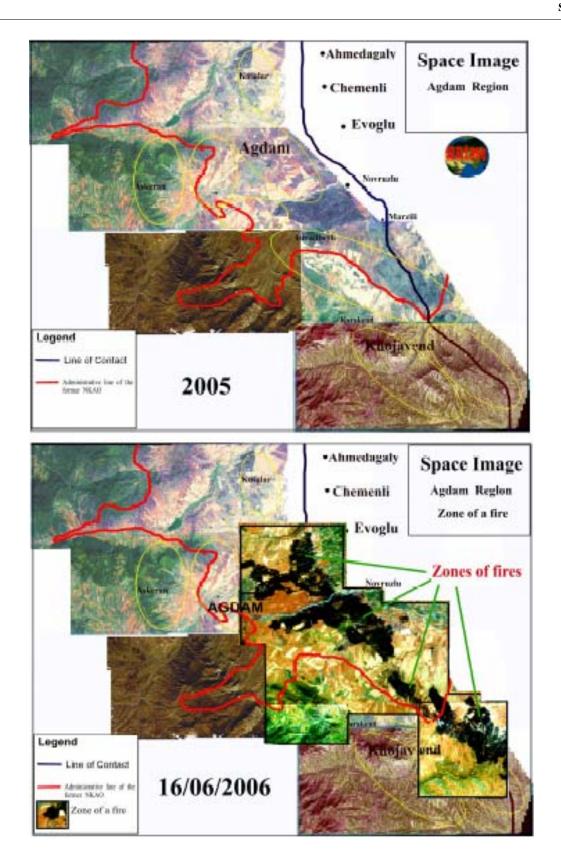
Region of Nagorny Karabakh Zones of fires



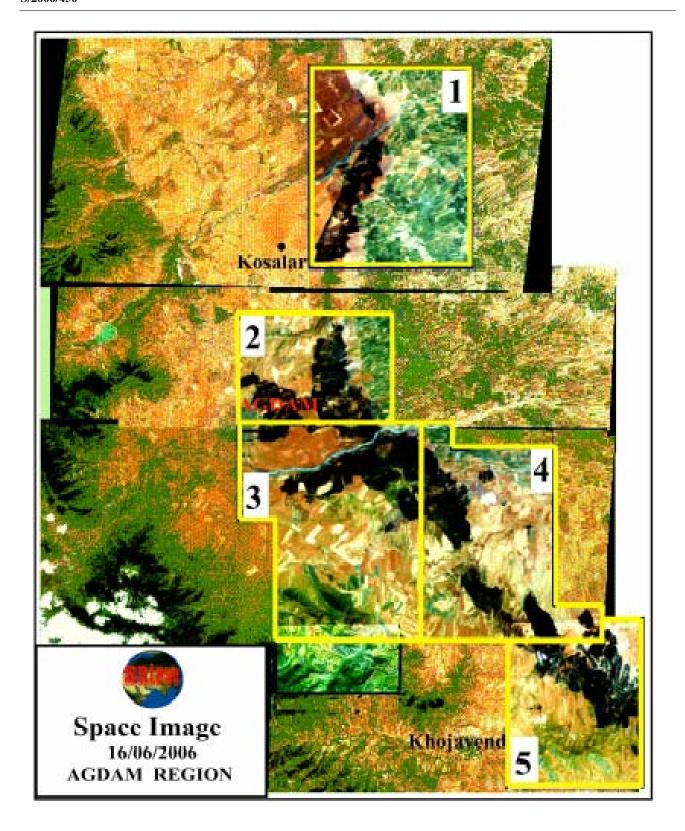


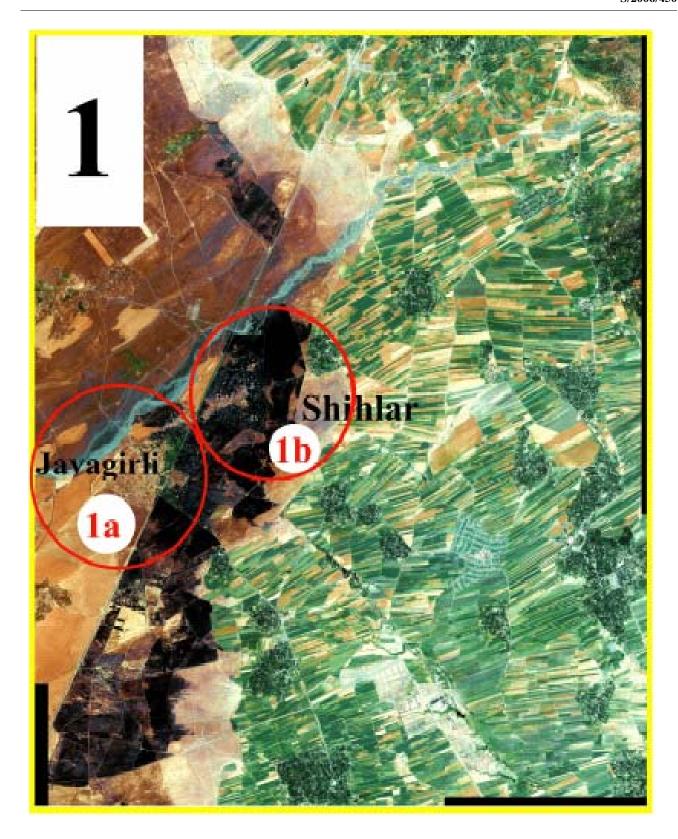


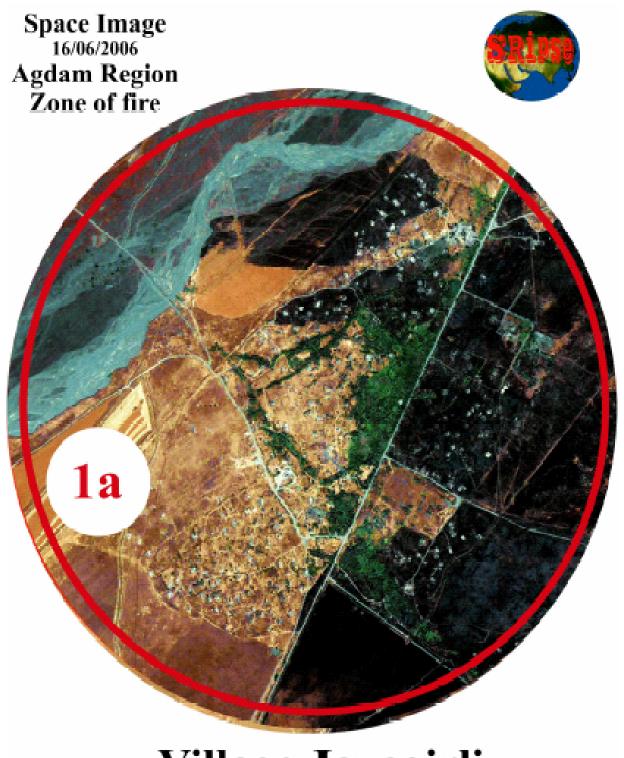




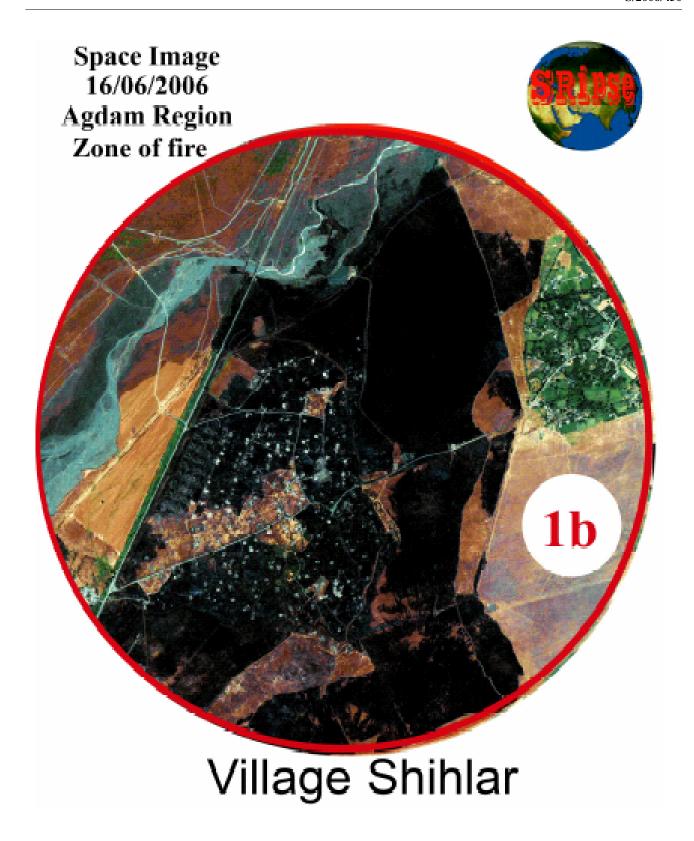
06-40999 **9**

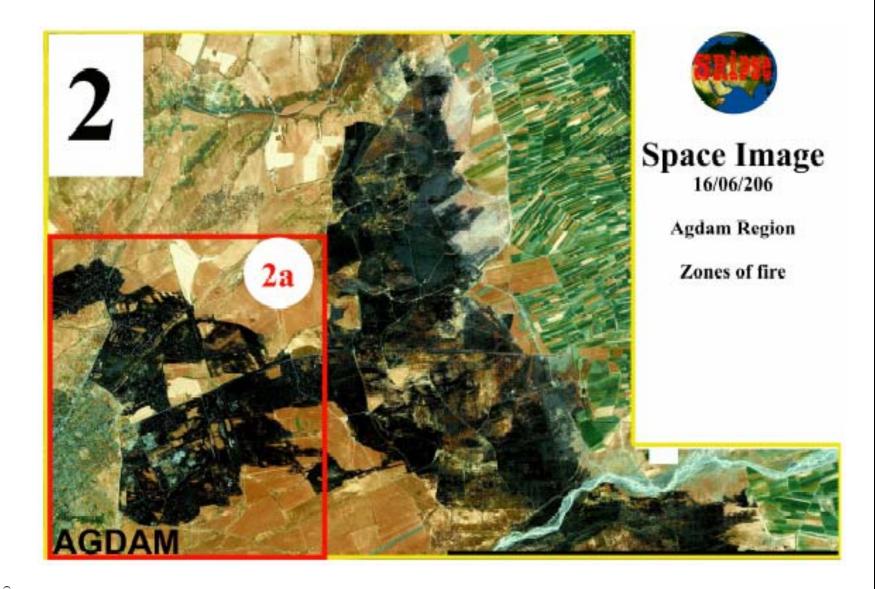






Village Javagirli



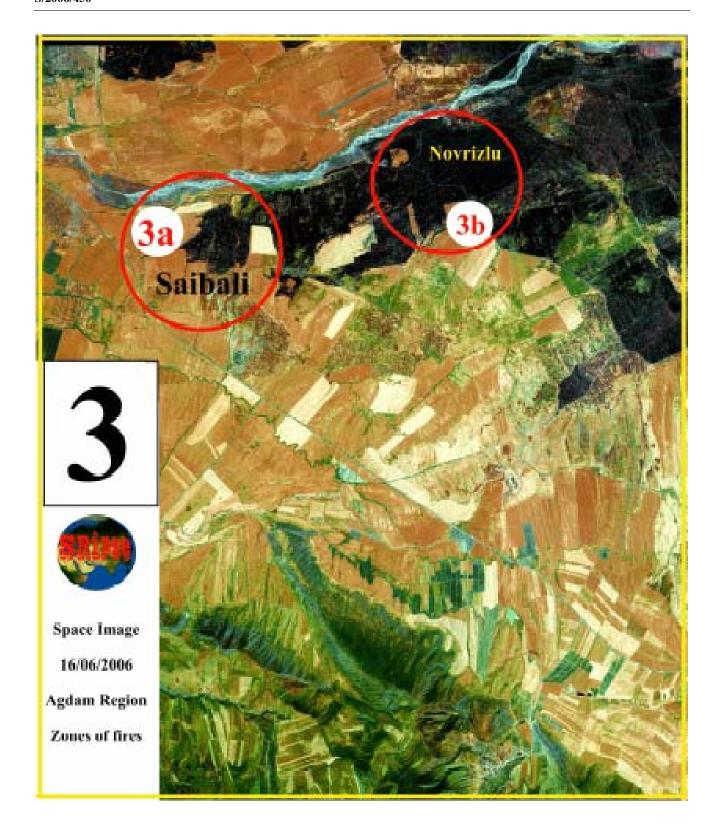


Space Image. 16/06/2006. Agdam Region. Zone of fire



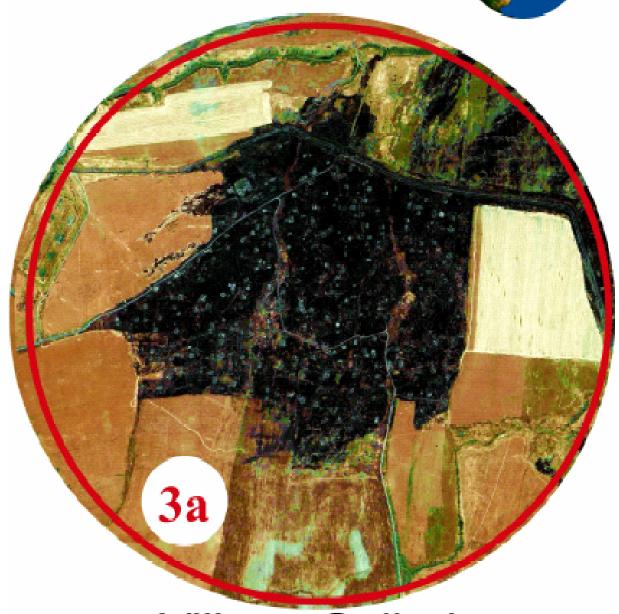


The city of Agdam

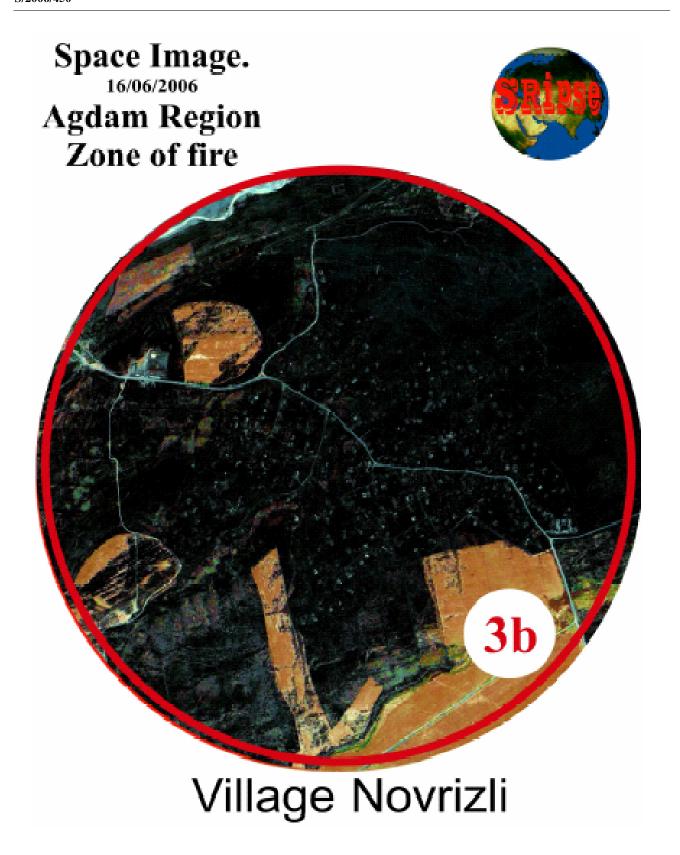


Space Image. 16/06/2006. Agdam Region. Zone of fire.





Village Sajbaly





Khojavend Region. 16/06/2006 Zones of fires





